

Lycéens et Apprentis au Spectacle Vivant



SAISON 2018-2019

En Bourgogne Franche-Comté

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Direction régionale
des affaires culturelles
**Bourgogne
Franche-Comté**



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Sommaire

Le dispositif en quelques mots page 3

Les objectifs

Les contenus

Le financement

Les spectacles de « petite forme » page 4

Les objectifs

Les 2 spectacles

Les établissements bénéficiaires page 5

Les établissements éligibles

Les critères de sélection

L'engagement des établissements retenus

Les partenaires et leurs missions page 6

Les missions respectives

Les partenaires culturels

Le calendrier général page 7

Les contacts page 8

Le dispositif en quelques mots

Les objectifs

Le programme « **Lycéens et apprentis au spectacle vivant** » s'inscrit pleinement dans la définition de la circulaire des Ministères de la Culture et de l'Education Nationale de 2013 définissant les 3 piliers de l'Education Artistique et Culturelle : **rencontrer** (des œuvres, des artistes, des lieux), **pratiquer** (une discipline artistique), **s'approprier** (par la connaissance et la compréhension).

Il propose d'offrir aux lycéens un **parcours accompagné de spectateur**, c'est à dire un **accès facilité à des représentations** en même temps qu'une **sensibilisation aux codes** du spectacle vivant, et aux professions artistiques correspondantes, par l'accès aux connaissances et par **la pratique**.

Les contenus

Le dispositif est constitué de **4 temps** :

- ◇ La diffusion dans la salle de classe d'une « **forme théâtrale légère** » présentant trois mises en scène d'un même extrait du répertoire classique.
- ◇ L'accès à **un ou plusieurs spectacle(s)** proposé(s) par une des structures culturelles partenaires (cf liste des partenaires page 6)
- ◇ Un **atelier de sensibilisation**, de 3h (6h si dédoublement du groupe classe) avant ou après le (ou les) spectacle(s), conduit par des artistes ou des professionnels du spectacle vivant.
- ◇ Un **temps de formation** à destination des enseignants (une journée ou 2 demi-journées) conçu et animé conjointement par les Rectorats de Dijon et Besançon et Côté Cour.

Le financement

Ce dispositif est **intégralement financé** par ses partenaires. (Cf page 6)



Les spectacles de « forme légère »

Les objectifs

- ◇ Il permet aux jeunes d'être sensibilisés au parti pris de mise en scène, par la présentation d'une même scène jouée **sous 3 angles différents**.
- ◇ Il dure environ **30 à 40 minutes** et il est suivi d'un **temps d'échange et de débat** avec la classe pour une durée d'1h à 1h30.
- ◇ Il est **totalelement autonome**, ne requiert aucun équipement particulier pour son accueil, et se joue en lumière naturelle.
- ◇ Elle peut jouer le matin dans un lycée et l'après midi dans un autre lycée à proximité.

Les 2 spectacles

Compte-tenu de l'ampleur du dispositif (une cinquantaine de classes concernées), 2 spectacles différents tournent dans les établissements.

En Franche-Comté : « Mille francs de récompense »

Petite forme issue du texte éponyme de Victor Hugo (Scène d'introduction).

Mise en scène : Kheireddine Lardjam (Compagnie El Ajouad).

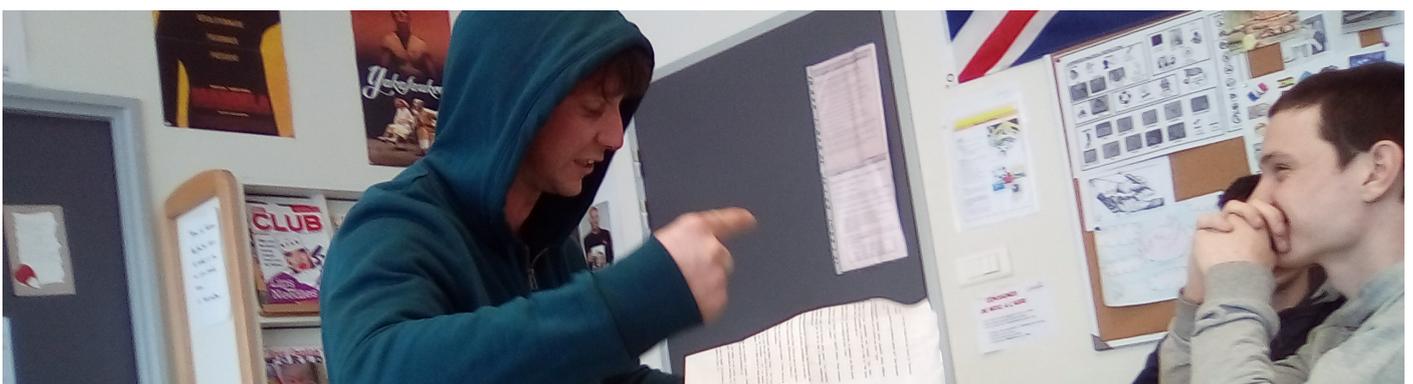
Avec Etienne Durot et Romaric Bourgeois.

En Bourgogne « Que dans le même instant »

Petite forme issue du *Misanthrope* de Molière (Acte II, scène 1)

Mise en scène : Denis Loubaton

Avec Guillaume Clause et Carine Rousselot.



Les établissements bénéficiaires

Les établissements éligibles

Peuvent participer au dispositif tous les lycées généraux et technologiques, les lycées professionnels, les lycées agricoles, les Maisons Familiales Rurales, les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté et les Centres d'apprentissages.

Important :

Ce n'est pas un établissement qui postule, mais **une seule classe de l'établissement** avec un **enseignant référent**, garant du projet.

Les critères de sélection

Un **Comité de Pilotage** regroupant tous les partenaires (cf page 6), s'appuiera sur quelques règles simples, garantes de l'équité :

- ◇ L' **équilibre public/privé** sera recherché pour respecter la situation de fait existant dans notre pays,
- ◇ Seront prioritaires **les établissements ne bénéficiant pas** d'autres dispositifs (CLEA, Résidences, Jumelages, Ateliers de Pratiques, etc...)
- ◇ Une attention particulière sera portée aux établissements les plus **éloignés de l'offre artistique** pour des raisons géographiques (zones rurales) et aux établissements **techniques et technologiques**.
- ◇ Un **équilibre entre les départements** sera respecté, tenant compte de leurs populations respectives.

L'engagement des établissements retenus

Pour la cohérence du dispositif, l'établissement s'engage à respecter **intégralement les étapes du parcours**, y compris le ou les temps de formation, ainsi que la « sortie » au spectacle.



Les partenaires et leurs missions

Les missions respectives

Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté	Initiateur et financeur principal du projet : billetterie, transport, créations des spectacles de forme légère.
Drac Bourgogne-Franche-Comté	Financeur des ateliers de sensibilisation.
Rectorats de Besançon et de Dijon	Financement de la formation des enseignants concernés.
Côté Cour, Scène conventionnée Art Enfance Jeunesse	Coordination générale et gestion financière du projet. Organisation de la tournée des spectacles de forme légère.
Structures Culturelles et Etablissements scolaires	Propositions du ou des spectacles à découvrir. Elaboration des propositions d'ateliers de sensibilisation.
Ensemble des partenaires	Sélection des établissements retenus. Evaluation.

Les partenaires culturels

Ont accepté d'être partenaires :

Le Centre Dramatique National de Besançon Franche-Comté, Les 2 scènes - Scène nationale de Besançon, le Granit - Scène nationale de Belfort, MA - Scène nationale du Pays de Montbéliard, Les Scènes du Jura - Scène nationale, le Théâtre Edwige Feuillère - Scène conventionnée de Vesoul, Le Théâtre de Dijon-Bourgogne - Centre dramatique, L'Espace des Arts - scène nationale de Chalon sur Saône, Le Théâtre - Scène nationale de Mâcon, L'Arc - Scène nationale du Creusot, la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, le Théâtre - scène conventionnée d'Auxerre, Le Théâtre municipal de Morteau, Théâtre de la Maison du Peuple de Saint Claude, le Théâtre municipal d'Auxerre, l'Embarcadère de Montceau-les-Mines, l'Espace Culturel du Brionnais à Chauffailles, la Transverse de Corbigny, le Théâtre Gaston Bernard de Chatillon-sur-Seine, le Théâtre de Sens, le Centre d'Animation du Haut-Doubs.

Le calendrier général

Actes de candidature	Avant le vendredi 27 avril 2018.
Détermination des établissements retenus et désignation des structures culturelles associées	Comités de pilotage Les 14 et 15 mai 2018.
Elaboration du calendrier de tournée des spectacles de « forme légère »	Avant le 15 juin 2018.
Choix du (ou des) spectacle(s) avec la structure culturelle	Juin 2018.
Tournée de la « forme légère » dans les établissements de Bourgogne	Entre le 24 septembre et le 12 octobre, et entre le 19 novembre et le 21 décembre 2018.
Tournée de la « forme légère » dans les établissements de Franche-Comté	Entre le 12 novembre et le 21 décembre 2018.
Elaboration du calendrier des ateliers de sensibilisation	Avant les vacances de Noël.
Formation des enseignants	A déterminer (dates fixées par le Rectorat).



Les contacts

Cyril Devesa

Directeur

03 81 25 06 39

cdevesa@cotecour.fr

Jérôme Rousselet

Directeur-Adjoint

03 81 25 51 45

jrousselet@cotecour.fr

Jean-Noël Matray

Chargé de projets

03 84 35 12 00

jnmatray@cotecour.fr

Laure Blanchet

Assistante administrative

03 84 35 12 12

lblanchet@cotecour.fr

Côté Cour

14 rue Violet

25000 Besançon

www.cotecour.fr

